

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués ordinaire de la FSE

du 13 juin 2026 à la Maison du Sport à Ittigen

1. Accueil

L'Assemblée débute à l'heure à 14h. André Vögtlin (président central) salue les président(e)s de section présent(e)s, les membres d'honneur, les délégué(e)s et fonctionnaires ainsi que les deux interprètes en simultané.

Une minute de silence est observée pour les membres de la FSE décédés, parmi lesquels sont nommés WFM Evi Reimer, MI Edwin Bhend, MI André Lombard et l'ancien président central Henri Le Comte.

Organisation

Droit de vote: 54 sections sont représentées et 6 membres d'honneur sont présents. Un total de 143 voix sont présentes, la majorité simple est ainsi fixée à 72.

Scrutateurs: Marcel Bänziger et Ruedi Farner sont confirmés comme scrutateurs à l'unanimité, aucun vote secret n'est souhaité.

Modifications dans l'ordre du jour: en raison des motions relatives au budget, ces motions devraient être traitées avant l'approbation du budget.

Décision: cette modification de l'ordre du jour est acceptée à la grande majorité.

Approbation du procès-verbal de l'AD 2025:

Kurt Flükiger: il y a une erreur à la page 11 du procès-verbal 2025. La formulation correcte était: «l'équipe recevante doit le cas échéant rechercher un local de remplacement. Cela peut coûter jusqu'à CHF 400.00. Qui assume ces coûts?». Le nom de Kurt a de plus été mal écrit (correct est Flükiger sans ck). Réponse André Vögtlin: merci d'avoir relevé l'erreur, cela sera indiqué dans le procès-verbal.

Roberto Cattomio: le rapport annuel de la communication a été envoyé plus tard l'an dernier, cela signifie qu'il n'a jamais été formellement accepté.

Réponse André Vögtlin: le rapport annuel de la communication pour 2024 a été déposé dans les documents de l'AD 2025 sur notre site internet peu de temps après l'AD 2025.

Alexander Lipecki: dans le procès-verbal de l'an dernier, il était écrit qu'il y aurait une motion sur la digitalisation de la RSE. Pourquoi n'y en a-t-il alors pas?

Réponse André Vögtlin: à la suite de clarifications juridiques en interne, il a été clair que la décision consultative sans équivoque de l'AD de l'an dernier suffisait à digitaliser la RSE sans motion supplémentaire.

Nous en venons au vote.

Décision: le procès-verbal 2025 est accepté par 87 «oui» contre 40 «non».

2. Approbation

a. Des rapports annuels

André Vögtlin présente les points les plus importants de l'année écoulée:

La situation financière est très tendue, mais la FSE retrouve le bon chemin au niveau financier en suivant une trajectoire claire, en particulier par diverses mesures d'économie. Par conséquent, le secrétariat permanent a été restructuré et Philipp Aeschbach reprend la direction du secrétariat à partir du 1er juillet 2026. Nous remercions la secrétaire permanente précédente Michaela Hartwig pour son engagement. Le passage à la liste de classement FIDE s'est déroulé avec succès et sans problème majeur. La digitalisation avec le projet Phoenix est presque achevée, plus à ce sujet sous le point 8.

Les rapports annuels ont été publiés sur le site internet dans les délais. Les rapports annuels peuvent maintenant être discutés par les délégués avant leur acceptation.

Kurt Flükiger: les rapports annuels publiés ne sont pas partout corrects. Les recettes du CSG en 2025 sont plus petites qu'en 2024, alors qu'un plus grand nombre d'équipes participe.

Réponse Werner Hertzog: une erreur de régularisation s'est produite pour les recettes du CSG, les recettes ne sont ainsi pas réparties correctement sur les deux années.

Markus Klauser: publier les rapports annuels dans des PDF séparés est pénible. Il serait mieux d'avoir un seul document avec tous les rapports annuels. De plus, beaucoup d'anglicismes sont utilisés dans les rapports annuels. Merci d'utiliser l'allemand. Le rapport annuel du secrétariat permanent de Michaela Hartwig n'a pas été rédigé par elle-même.

Réponse : les rapports annuels seront l'année prochaine à nouveau rassemblés et publiés dans un seul document.

Roberto Cattomio: le rapport Communication devrait s'appeler Informatique et Communication, cela figure du moins ainsi dans l'organigramme.

Réponse André Vögtlin: Il y a parfois des changements de personnel dans le Comité central. Urs Hirt n'est actuellement responsable que de la communication. L'informatique est intégrée dans le dicastère des finances.

Les rapports annuels sont acceptés par 78 «oui» contre 21 «non», avec 45 abstentions (une imprécision lors du comptage des voix, cela donnant 144 voix alors que seules 143 étaient distribuées).

b. Des comptes annuels 2025

Werner Hertzog présente le résultat annuel 2025:

Le résultat annuel 2025 n'est pas bon, cela était toutefois prévisible. En reprenant le dicastère des finances, j'ai promis de faire de l'ordre. La collaboration avec le fiduciaire BDO n'était à l'époque pas bonne, nous n'avions aucun processus de rappels et la comptabilité était chaotique. Il n'y avait par conséquent aucun processus budgétaire propre et nous ne pouvions pas établir de suivi du budget. Je suis arrivé comme un chirurgien sans instruments, qui disposait toutefois encore de réserves de sang suffisantes sous forme de provisions. Du personnel était nécessaire afin de résoudre les problèmes. Une nouvelle secrétaire générale et une comptable interne ont été engagées. La gestion du personnel n'était toutefois pas toujours satisfaisante, raison pour laquelle nous avons dû repourvoir les deux postes. Nous avons aujourd'hui finalement une bonne équipe, un processus budgétaire adéquat et un processus de rappels fonctionnel. Le budget 2027 repose sur cela. Cette restructuration d'une comptabilité externe vers une comptabilité interne avec révision externe a coûté de l'argent. Cela explique en partie pourquoi les résultats des années 2024 et 2025 sont mauvais. La prévision pour 2026 et 2027 est cependant bonne et nous comptons sur la constitution de nouvelles réserves. Je promets qu'il n'y aura plus de dissolution des réserves aussi longtemps que je suis directeur des finances. Le projet Phoenix a été budgétisé à CHF 100'000 et les coûts restent dans cette limite malgré les retards. La nouvelle infrastructure informatique ne sera mise en service que lorsque tout fonctionnera correctement; la sécurité est plus importante que les délais dans ces circonstances. La digitalisation de la RSE économise de l'argent tout en offrant de la plus-value. Les chiffres des prévisions 2026 en prennent déjà compte. Le résultat annuel 2025 présente une perte de CHF 80'000, compensée par des provisions. Les provisions pour le sport populaire sont

maintenant liquidées. En raison de la situation budgétaire, les coûts en personnel seront réduits et diverses mesures d'économie mise en place dans les dicastères.

d. Du rapport de l'organe de révision

Marc Aeberhard de Reoplan AG (réviseur de la FSE): le rapport de révision est en ligne; un contrôle restreint a été effectué. La comptabilité est conduite de manière ordonnée. Nous n'avons détecté aucun cas où les prescriptions légales n'ont pas été respectées. Le réviseur recommande donc d'accepter le rapport annuel.

Discussion:

Kurt Flükiger: deux points sont mis en avant:

1. Question sur l'écart entre les recettes du CSG en 2024 et 2025: avec plus d'équipes, le revenu devrait être plus élevé pour l'année 2025, or il est beaucoup plus faible.
2. Un fonds affecté à un objectif précis a été dissous. Ce fonds sera-t-il à nouveau augmenté?

Werner Hertzog répond au deuxième point. Il n'y a qu'un fonds affecté à un usage précis pour les échecs juniors. Dans le cas du fonds dissous, il s'agit de provisions ou de réserves, et il n'y a eu aucun moyen détourné de son usage prévu.

Une réponse détaillée au point 1 n'a pas pu être donnée à l'AD, voici la réponse ultérieure de notre comptable Davide Teixeira:

Le secrétariat permanent émet toujours les factures de CSG pour le championnat à l'avance (en règle générale vers début octobre), ce qui rend les écritures de régularisation à la fin de l'année forcément nécessaires. Il en est résulté la chronologie suivante pour les années précédentes:

- **Le traitement historique des écritures de régularisation:** par le passé, les recettes du CSG étaient simplement entièrement reportées à l'année suivante. Une assignation exacte et dans les délais au mois respectif (une régularisation dite *pro rata temporis*) n'était ainsi pas effectuée.
- **L'omission de l'année 2024:** pour l'exercice 2024, les écritures de régularisation nécessaires ont de manière regrettable été complètement oubliées. Cela a conduit à un effet cumulé : dans l'exercice 2024, les revenus (CHF 62'000) de pratiquement deux championnats sont ainsi représentés - d'une part les revenus du championnat de l'année précédente (entièrement reporté en 2024 selon la méthode précédente) et d'autre part les montants des factures établies en automne 2024, dont une partie aurait dû être régularisée dans l'année suivante. La conséquence directe est qu'il nous manque désormais du point de vue comptable dans l'exercice 2025 une partie des revenus réguliers du CSG - concrètement pour la période de janvier à mars/avril.
- **Découverte de l'erreur:** nous avons découvert cette erreur peu après mon entrée en fonction. De mémoire, nous l'avons thématisée lors d'une séance du comité central. Les comptes annuels 2024 ayant déjà été révisés et approuvés par l'AD à ce moment-là, aucune correction ultérieure n'était malheureusement possible. Pour l'exercice 2025, nous avons maintenant effectué la comptabilisation correctement. Pour le championnat qui dure jusqu'au printemps 2026, un total de CHF 33'580 de factures a été émis. Selon la répartition *pro rata temporis*, CHF 11'200 arrondis sont inscrits dans l'exercice 2025. Les CHF 22'380 restants ont été correctement régularisés dans l'année 2026. Afin d'assurer cette qualité à l'avenir également, nous avons, après que je suis entré en fonction, établi un nouveau processus de clôture. Dans ce cadre, nous contrôlerons ensemble et systématiquement les positions de régularisation afin de prévenir les erreurs de régularisation.

Vous avez de plus relevé à l'AD que cette erreur de régularisation aurait dû être mentionnée dans l'annexe aux comptes annuels. Cette contestation est légitime. Nous avons toutefois jugé sur la base du principe d'importance: si l'on met la régularisation manquante en rapport avec les recettes globales nettes consolidées de CHF 879'000, la différence n'est que d'environ 2%. Pour cette raison, la situation n'a pas été considérée comme significative et l'on a renoncé à une publication explicite dans l'annexe. Néanmoins, nous sommes conscients que l'attribution temporelle adéquate des produits et charges représente un principe

essentiel. C'est la raison pour laquelle nous avons optimisé le processus de clôture comme mentionné plus haut.

Marcel Bänziger: un compliment à Werner Hertzog: les rapports annuels sont enfin à nouveau lisibles depuis qu'il est en fonction. Une question au sujet des recettes: pourquoi les recettes de l'année 2026 ne sont-elles que légèrement supérieures au montant budgétisé en 2025, alors qu'il devrait y avoir environ CHF 50'000 de recettes en plus avec l'augmentation des cotisations des membres.

Réponse Werner Hertzog: les recettes comprennent plus que les seules cotisations des membres. Nous devons toutefois regarder dans les documents pour s'exprimer plus en détail au sujet des recettes.

Complément ultérieur de la comptabilité pour le procès-verbal:

Important au préalable au sujet de la classification: les recettes nettes comptabilisées dans les comptes annuels 2025 sont une valeur consolidée, qui rassemble différents comptes de produit.

Le montant des contributions des sections a été relevé dans le budget par rapport à la valeur effective de l'année précédente. Pour 2026, CHF 570'000 sont prévus, alors que le montant effectif pour 2025 était CHF 532'000.

Votre remarque au sujet des recettes globales est absolument correcte. Le fait que celles-ci restent plus ou moins au même niveau que l'année précédente malgré une augmentation des cotisations est dû à une décision stratégique voulue de notre part: nous avons nouvellement construit notre budget selon la méthode Top-down et nous sommes fortement orientés selon le principe de précaution. Cela signifie que divers autres postes de recettes ont été volontairement laissés de côté ou fixés très bas. Même si nous comptons sur un dépassement de la prévision de revenus, nous ne souhaitons pas utiliser ces éventuels revenus pour des charges supplémentaires, mais s'en servir de manière ciblée pour renforcer nos réserves et améliorer la situation au niveau des liquidités. Nous en avons urgemment besoin!

Alexander Lipecki: les comptes annuels ne sont pas compréhensibles et l'on sent qu'il manque quelque chose. Pourquoi des provisions ont-elles été entamées pour embellir les chiffres? Nous devons arrêter avec cela. Je souhaite une communication ouverte.

Réponse Werner Hertzog: Merci pour la prise de parole, cela va entièrement dans mon sens. Annoncez s'il vous plaît les problèmes et ne faites pas le point dans votre poche.

Markus Klauser: 4 points sont mis en avant:

1. Le rapport de révision ne fait pas mention des problèmes cités dans la lettre de gestion. Pourquoi cette communication est-elle restée interne?
2. Le budget était autrefois à la hausse, pourquoi n'est-ce plus le cas aujourd'hui?
3. Le secrétariat permanent est devenu trop grand: Michaela Hartwig est trop chère. Les travaux de André Vögtlin liés à la FIDE ne doivent pas être délégués au secrétariat permanent. André Vögtlin prend la parole et indique qu'il ne délègue pas de tâches de la FIDE au secrétariat permanent.
4. Si j'étais vous (Werner Hertzog), je me retirerais.

Réponse André Vögtlin au point 3: André Vögtlin explique qu'il ne délègue pas de tâches de la FIDE au Secrétariat permanent, mais qu'il est soutenu par un propre bureau au sein de la FIDE.

Réponse Werner Hertzog:

- Point 1: ladite lettre de gestion du réviseur est habituellement un document interne. Les problèmes financiers y sont évoqués. Ces points ne font pas partie du rapport de révision officiel destiné à l'extérieur, une publication de la lettre de gestion serait toutefois possible.
- Point 2: Werner Hertzog a plus tôt durant l'Assemblée fait une déclaration sur les mauvais comptes annuels 2025.
- Point 4: en ce qui concerne le retrait, Werner Hertzog dit qu'il ne s'accroche pas à son poste. Il demande dans l'assemblée qui reprendrait alors sa fonction. Aucun volontaire ne s'annonce.

Peter Hug: Joe Brand a transmis une caisse pleine. 4 ans plus tard, toutes les provisions ont été utilisées. La masse salariale du Secrétariat permanent est trop élevée et devrait être réduite de CHF 50'000. Je reprendrais bénévolement le travail de Nguyen Ly (responsable de la formation et du soutien de la relève).

Réponse Werner Hertzog: Merci pour les propositions de potentielles mesures d'économie. Elles vont entièrement dans mon sens. Beaucoup ont déjà été mises en œuvre, d'où les meilleures perspectives dans les prévisions 2026. On peut cependant aussi faire des économies de bouts de chandelle.

Kurt Flükiger: Comment le stage de Sofiia Hryzlova a-t-il été financé?

Réponse Werner Hertzog: La proposition d'engager Sofiia Hryzlova comme stagiaire vient du Comité central. Les coûts ne sont pas considérables. La question est plutôt de savoir si nous engageons Sofiia Hryzlova de manière efficiente.

3. Décisions sur la proposition de l'organe de révision, l'approbation des comptes annuels et la décharge du Comité central

Les comptes annuels 2025 sont acceptés par 129 «oui» contre 2 «non».

4. Cotisations et taxes, proposition de budget

Ce point sera traité après les motions selon la modification de l'ordre du jour.

Werner Hertzog présente tout de même le budget 2027 reposant sur les prévisions 2026.

Discussion:

Arthur Toenz: Que comprennent les charges d'exploitation pour la RSE? Sont-elles encore nécessaires avec une RSE sous forme digitale?

Réponse Werner Hertzog: La RSE digitale nécessite toujours une rédaction, une mise en page et une création de contenu. Le budget pour la RSE sera nettement réduit, mais n'est pas complètement supprimé.

Roland Burri: Swiss Olympic Association modifie pour 2027 ou 2028 ses règles pour les contributions de soutien aux fédérations sportives. Êtes-vous ici sur le bon chemin?

Réponse Werner Hertzog: Nous nous assurons que toutes les exigences soient remplies. Nous continuons de compter sur une contribution de soutien dans le même ordre de grandeur.

Roland Burri: Les échecs juniors gagnent en importance, le cours de base pour moniteur juniors n'a toutefois pas été organisé pour motifs financiers. C'est dommage.

Réponse Werner Hertzog: Il est problématique d'économiser sur la jeunesse. Cela doit être un cas unique.

5. Traitement des recours éventuels contre l'exclusion de sections et membres individuels ainsi que la non-admission de sections

Il n'y a eu aucun recours.

6. Motions

a. Motion de Triesen sur le vote électronique lors de l'AD

Renato Frick présente la motion de Triesen. Il fait pour cela directement référence aux votes qui ont eu lieu à l'AD 2026, lors desquels des problèmes de comptage sont déjà survenus. Un système de vote électronique pourrait garantir des votes exacts et rapides.

André Vöggtlin présente la position du Comité central: sur le principe, un vote électronique est préconisé, mais il faudrait mettre CHF 5000 au budget pour cela. Il est possible qu'il y ait des solutions plus économiques, mais de premières recherches par Michaela Hartwig ont donné des prix dans cet ordre de grandeur.

Discussion: certains soulignent la pression à économiser, sur laquelle a insisté Werner Hertzog. Introduire un vote électronique ne paraît ainsi sensé que si cela n'est pas trop cher.

Contre-proposition d'André Vögtlin: le comité central et le secrétariat permanent préparent un plan pour le vote électronique pour l'AD 2027. Si les coûts sont limités, il sera introduit. Sinon, nous maintenons le vote analogique. La motion de Triesen pour une introduction forcée du vote électronique est donc refusée.

Vote: la contre-proposition est acceptée à une large majorité des voix (non comptées). Récapitulation : le comité central et le secrétariat permanent essaieront d'introduire un système de vote électronique à l'AD 2027. Si les coûts sont trop élevés, le comité central peut décider de maintenir le vote analogue.

b. Motion du CEG concernant les taxes pour les listes de classement Blitz et Rapide

Point 1: suppression des taxes de listes de classement pour les tournois Blitz et Rapide

Philippe Jeanneret de Genève présente la motion. Avant 2026, il n'y avait pas de taxe pour le classement FIDE rapide et blitz. La motion à l'AD 2025 sur les nouvelles taxes des listes de classement n'était pas clairement formulée. Beaucoup ont pensé que cela ne concernait que les tournois classiques et auraient sinon voté contre. Les taxes pour les tournois rapide et blitz devraient alors maintenant être à nouveau supprimées.

Réponse Philipp Aeschbach (responsable des listes de classement): il est vrai que la motion de l'AD de l'année passée n'était pas formulée de manière assez claire. Il est toutefois correct que la formulation «tous les tournois classés» comprend aussi les tournois rapide et blitz. Cela a de plus été discuté oralement lors de l'AD 2025. La charge pour la comptabilisation des tournois rapide et blitz est fondamentalement tout aussi grande que pour les tournois classiques, les mêmes taxes sont donc appropriées. Les organisateurs de tournois ont toujours la possibilité de ne pas faire compter ces tournois pour la liste de classement.

Discussion:

Heinz Vifian (Rating Officer Suisse): J'avais également compris que la motion de l'année passée ne concernait que les tournois à cadence classique. Une alternative pragmatique pour les tournois rapide et blitz serait de facturer un forfait de 50 ou 100 CHF selon le nombre de participants de manière similaire aux anciennes taxes de la FIDE. La FIDE ne prélève actuellement aucune taxe sur les tournois rapide et blitz, mais une telle taxe sera probablement bientôt introduite. Les tournois blitz et rapide génèrent parfois une charge de travail encore plus grande, car nous devons créer un code FIDE pour de nombreux joueurs n'en ayant pas encore.

Jean-Christophe Putallaz: les tournois rapides sont importants pour les juniors, ils devraient alors être peu coûteux. Les tournois coûtent même beaucoup moins cher en France.

Sandro Schelling: Je trouve que CHF 5 par participant au tournoi fait aussi sens pour le blitz et le rapide.

Igor Kupalov (Rating Officer Suisse): je trouve que les taxes devraient être supprimées pour les tournois rapide et blitz. La FIDE ne demande aucune taxe pour ces tournois et la charge est relativement faible car beaucoup de tâches sont automatisées.

Peter Hug: À quel niveau se situe la charge de travail pour un tournoi?

Réponse Philipp Aeschbach: comme Igor Kupalov l'a fait remarquer, beaucoup de tâches sont automatisées. La charge pour les tournois n'est ainsi pas très grande lorsque tout fonctionne sans problème. Il y a

cependant également souvent des problèmes, parfois de nature technique ou en raison de résultats incorrects. Il y a parfois aussi des recours contre des parties classées (ex. après suspicion de triche). Cela peut rapidement générer une importante charge de travail, diverses commissions entrant en jeu, comme la commission des arbitres, la commission disciplinaire et fair-play ou la commission de recours.

Roberto Cattomio: l'on n'est pas obligé d'annoncer les tournois pour la liste de classement, si l'on veut économiser des taxes.

Bianca Prunescu: le classement rapide est toujours plus important pour les jeunes, les plus grands tournois devraient ainsi être pris en compte pour la liste de classement.

Contre-proposition de André Vögtlin: nous pouvons encore voter sur une contre-proposition de CHF 3 par participant au tournoi. Mais nous votons d'abord sur la motion de Genève sur la suppression complète des taxes de listes de classement pour les tournois rapide et blitz.

Vote: 84 «oui» contre 40 «non»

Décision: les taxes des listes de classement sont supprimées pour tous les tournois blitz et rapide dès le 01.06.2026

Point 2: remboursement des taxes de listes de classement facturées en 2026 pour les tournois blitz et rapide

Philippe Jeanneret: les taxes devraient être remboursées.

Réponse André Vögtlin: Le CC s'oppose à un remboursement des taxes fixées par l'AD 2025.

Vote: le remboursement des taxes est refusé par 101 «non» contre 38 «oui».
Décision: toutes les taxes de liste de classement du 01.01.2026 au 01.06.2026 sont valables et doivent être payées. Aucune taxe de listes de classement supplémentaire ne sera facturée dès le 01.06.2026 pour les tournois blitz et rapide.

Il y a une pause de 10 minutes.

Après la pause, le point 10 sera traité de manière anticipée afin de ne pas faire attendre les lauréats plus longtemps.

10. Honneurs

a. Octroi du prix de soutien Fondation de jeunesse

Michael Hochstrasser et Peter Wyss décernent les prix de soutien de la Fondation de jeunesse. Les lauréats sont le club d'échecs de Wollishofen et Or Shatil.

4. Cotisations et taxes, proposition de budget

Après que les motions relatives au budget ont été traitées, nous passons au vote du point 4 de l'ordre du jour.

Il n'y a aucune modification des cotisations et taxes, elles restent inchangées.
Vote: cela est accepté à la grande majorité avec 2 voix «non» (voix non comptées).

Werner Hertzog montre à nouveau le budget 2027, qui a déjà été discuté auparavant.
Vote: le budget 2027 est accepté par une grande majorité (voix non comptées).

6c. Motion du CC concernant le CSE/CSG

Martin Dürst présente les propositions de modification du règlement CSE/CSG qui sont de la compétence de l'AD.

Markus Klauser propose une formulation alternative pour le délai; il inscrirait pour celui-ci le mois avant le début du CSE dans le règlement.

Kurt Flükiger: qu'en est-il de la question des arbitres, afin d'obtenir des normes dans les ligues nationales?

Réponse Martin Dürst: cela n'a rien à voir avec la motion actuelle.

L'on procède au vote: la motion du CC, telle que formulée à l'origine, est acceptée à l'unanimité.

7. Décision au sujet des motions qui ne sont pas de la compétence de l'AD

a. Motion de SwissChessAcademy pour un quota de Tessinois au CSJER

Roberto Cattomio: Après des échanges avec le responsable de la relève René Hirzel, nous retirons la motion pour un quota de joueurs tessinois au CSJER. Il y aura déjà une adaptation du règlement par la commission des échecs juniors qui satisfait les revendications des Tessinois. Cela n'est pas du ressort de l'AD, mais est négocié directement avec la commission des échecs juniors.

8. Informations/Annonces

a. Site internet de la FSE et infrastructure informatique

Silvio Bucher: nous parlons toujours du «nouveau site internet», mais c'est en fait le mauvais terme. C'est beaucoup plus que cela: on devrait parler d'une nouvelle infrastructure informatique de la FSE. Il ne fait aucun doute que le projet a demandé beaucoup plus de temps que prévu initialement. Diverses technologies désuètes ont été remplacées, en particulier dans le back-end, ce qui concerne également l'administration des membres, la gestion du CSE/CSG, l'établissement des factures et autres. J'utilise ici la métaphore de l'iceberg. Le nouveau site internet n'est que la partie visible depuis l'extérieur, la plus grande partie de l'iceberg étant cachée sous l'eau. La mise en service est néanmoins très proche, et les premiers avantages seront visibles. Le nouveau site internet remplira les exigences d'accessibilité et de protection des données, les classement Elo FIDE ainsi que le classement FSE historique seront visibles, la recherche de joueurs sera nettement améliorée et de nombreuses possibilités pour la création future de contenu s'offriront avec le CMS moderne. Suivront d'autres avantages comme la RSE digitale avec visionneuse de PGN intégrée, un outil de saisie des résultats amélioré pour le CSE/CSG, et bien plus encore.

9. Élections

a. Élection des membres du Tribunal arbitral

Michael Hochstrasser quitte le Tribunal arbitral dont il a été le président durant 12 ans. Il présente Daniel Juri comme nouveau candidat pour la présidence du Tribunal arbitral. Giovanni Laube et Markus Baur quittent également le Tribunal arbitral. Les membres restants Stéphane Coletta, Fortunat Schmid, Giulio Donati et Guy Säuberli sont candidats à leur réélection.

Vote: Le TA est élu à l'unanimité dans la composition proposée.

André Vögtlin remercie très cordialement Michael Hochstrasser au nom de tous les membres ainsi que du Comité central pour le travail accompli. Il souhaite par la même occasion la bienvenue à Daniel Juri comme président du Tribunal arbitral.

11. Divers

Peter Wyss informe sur les CSI à Grächen, qui ont lieu dans un mois déjà.

André Vögtlin informe que des candidats pour la prochaine élection du CC lors de l'Assemblée des délégués 2027 sont recherchés. Les représentants de la Romandie, du Tessin ainsi que les femmes sont encore sous-représentés. Les candidats peuvent volontiers s'annoncer directement à lui.

Le président clôt l'Assemblée des délégués à 17:31 et souhaite à toutes et tous un bon retour chez eux ainsi que beaucoup de succès dans le domaine sportif.

Merci beaucoup et à bientôt!

La prochaine AD aura lieu le 12 juin 2027.

L'Assemblée des délégués se termine à 17:31.

Un apéro est offert.

Juillet 2026
Philipp Aeschbach